République Française
Département des Alpes de Haute-Provence

Commune de ROUGON
Place Isidore Blanc
04120 ROUGON

☎ 04.92.83.66.32
e-mail : mairie.rougon@wanadoo.fr
Site internet : www.rougon.fr

AVIS DE RECRUTEMENT

La commune de ROUGON recrute pour son camping municipal

UN AGENT TECHNIQUE - GARDIEN

Emploi : Agent Technique polyvalent et gardien
Poste à pourvoir du 18/04/2017 au 30/09/2017
Temps de travail : 35 heures par semaine
Type d'emploi : saisonnier CDD
Traitement indiciaire : 1721,26 € brut mensuel
Logement T2 (sur place) pour mission de gardiennage

MISSIONS

Technique
- Gardiennage
- Nettoyage quotidien des sanitaires, bureau d'accueil et propreté des différents espaces du camping
- Entretien des espaces verts : tonte, taille des végétaux, plantations
- Surveillance et maintenance technique des bâtiments et des équipements : chaudières, forage, station d'épuration, électricité…
- Petites réparations
- Sécurité des biens et des personnes : tenue des registres de sécurité, maintien de la signalétique (plans d'évacuation…)

Administrative
- Gestion des entrées et sorties des usagers
- Gestion des réservations – utilisation logiciel spécifique et de messagerie
- Accueil, information et orientation de la clientèle
- Encaissements des clients

PROFIL SOUHAITÉ

Connaissances **:**
- Compétences techniques : utilisation et maintenance des installations et du matériel
- Maîtrise des outils informatiques (word, excel, internet)
- Maîtrise de langues étrangères (anglais minimum)
- Connaissance du territoire du Verdon

Profil :
- Sens de la hiérarchie
- Sens de l'accueil et de la communication
- Autonomie, organisation, polyvalence
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Qualités manuelles indispensables
- Permis B + véhicule

RECEPTION ET MODALITÉS DES CONDIDATURES

CV et lettre de motivation manuscrite à adresser avant le 17 février 2017 à : Monsieur le Maire – Place Isidore Blanc – 04120 ROUGON
mairie.rougon@wanadoo.fr
Les entretiens individuels sont prévus à partir du 20 février 2017
Candidat retenu : réponse le vendredi 10 mars 2017